



**CARDH**

La Police est-elle en passe de devenir une force de tuerie ?  
**Des voitures non immatriculées et des individus armés dans  
le cortège du Président**

***CARDH***

© Octobre 2019

**Centre d'analyse et de recherche  
en droits de l'homme**

3, Rue Charlevoix (Bourdon, Haïti)

(509) 28 11 79 44 / 36106909

[info\\_cardh@yahoo.com](mailto:info_cardh@yahoo.com)

## Sommaire

I. Contexte global-----	3
II. Implication des Unités USGPN, CIMO et UDMO dans des tueries et d'autres violations de droits humains-----	4
i). Unité de sécurité générale du Palais national (USGPN)-----	4
ii). Unité départementale de maintien d'ordre (UDMO) et Corps d'intervention et du maintien de l'ordre (CIMO)-----	5
iii). Les voitures de l'USGPN sont accompagnées de voitures non immatriculées avec des individus lourdement armés-----	6
III. Analyse, conclusion et recommandations-----	6

## I. Contexte global

1. Depuis les 6, 7 et 8 juillet 2018, suite à l'annonce du gouvernement d'augmenter le coût des produits pétroliers, la population s'est lancée dans une série de mobilisations pour dénoncer le mépris du gouvernement face à la détérioration exponentielle de ses conditions de vie, alors que les faibles ressources de l'État sont gaspillées<sup>1</sup> par le Pouvoir exécutif et ses proches au Parlement (séparation des postes ministériels, distribution d'argent et de produits alimentaires à des parlementaires, programmes bidons instauré par l'Exécutif...)<sup>2</sup>.
2. Le 17 octobre suivant, des centaines de milliers de citoyens ont participé<sup>3</sup> à ces mobilisations qui se sont considérablement intensifiées et se sont répandues à l'échelle nationale, avec un nouvel objectif : dénoncer la Corruption, notamment la dilapidation des fonds PetroCaribe à laquelle le Président était présumé impliqué (rapport de la Commission éthique et anticorruption du Sénat).
3. Cependant, suite à la publication du premier rapport (partiel) de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSC/CA) sur la gestion des projets financés par le fonds PetroCaribe, remis officiellement au Sénat le 1<sup>er</sup> février 2019, la population s'est mobilisée davantage, exigeant le départ du Président Jovenel Moïse.
4. Du 7 au 17 février 2019, le pays est resté paralysé avec le mouvement pays « lock » : des manifestations violentes, des morts par balles, des blessées, des actes de pillages... Le 9 juin suivant, à l'appel du groupe Petro Challenge « NouPap Domi », la mobilisation s'est poursuivie. Depuis le 16 septembre, suite à un appel à la grève lancé en raison de la pénurie de carburants qui a duré quatre (4) semaines, le pays est paralysé avec des manifestations en cascade, la fermeture des écoles, l'incapacité des hôpitaux à fonctionner...

---

<sup>1</sup>Le mardi 7 août 2018, plusieurs organisations de droits humains, dont le CARDH, ont organisé une « marche contre le gaspillage des fonds publics ».

<https://lenouvelliste.com/m/public/index.php/article/190782/une-marche-contre-la-dilapidation-des-deniers-publics>

<sup>2</sup>Le président du Sénat et de l'Assemblée nationale, Carl Murat Cantave, a publiquement, sur les ondes d'une station de radio, confirmé avoir fait nommer madame Anani Jean-François au poste de ministre de la Santé publique au gouvernement formé par le Premier ministre nommé, Fritz Wiliam Michel.

•Un Sénateur a publiquement dénoncé le fait que les parlementaires de la majorité présidentielle (au Sénat et à la Chambre des députés) avaient reçu de l'argent et d'autres espèces pour voter la déclaration de politique générale du Premier ministre nommé, dont cinq-cent-mille (500.000) dollars américains pour cinq sénateurs, ce qui, par la suite, a été confirmé par un des cinq sénateurs.

•Des centaines de millions de gourdes ont été dépensés pour un « programme » dénommé KARAVAN, instauré par le Président Jovenel, qui n'ont rien apporté à la population (CARDH, Les cents (100) premiers jours de la présidence de Jovenel Moïse: Des actions non conformes à la gouvernance démocratique).

<sup>3</sup>Pour Radio France internationale, il s'agit d'une « marée humaine ».

Radio France internationale « Haïti : journée de mobilisation contre la corruption »

<http://www.rfi.fr/emission/20181017-haiti-mobilisation-corruption-dessalines-canada-legalisation-cannabis>

5. Lors des journées du 27 et 30 septembre 2019, au moins six (6) morts et soixante-quatre (64) blessés par balles (réelles/en caoutchouc), et autres armes, ont été recensés (CARDH, HAÏTI AU COEUR DE VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS, la mobilisation populaire des 27 et 30 septembre 2019, p. 4).
6. Ayant suivi les différentes mobilisations, le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) et d'autres organisations, ont pu constater comment la Police, dont la mission est d'assurer la protection des vies et des biens, ainsi que le respect des libertés, s'est progressivement lancée dans une grande opération de répression systématique, violant ainsi les droits des citoyens à la vie, à l'intégrité physique...
7. L'Unité de sécurité générale du Palais national (USGPN), l'Unité départementale de maintien de l'ordre (UDMO) et le Corps d'intervention et du maintien de l'ordre (CIMO) sont les plus impliqués dans cette opération.

## II. Implication des Unités USGPN, CIMO et UDMO dans des tueries et d'autres violations de droits humains.

### i). L'Unité de sécurité générale du Palais national (USGPN)

8. Le 21 novembre 2018, le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH) avait attiré l'attention de la Direction générale et de l'Inspection générale de la PNH sur la présence, dans les manifestations des 17 octobre et 18 novembre, de l'Unité de sécurité générale du Palais national (USGPN) et son implication présumée dans actes de bastonnade et des tueries d'au moins six (6) manifestants d'une balle à la tête<sup>4</sup>.
9. Le surlendemain (20 novembre), le Directeur général de la Police Nationale d'Haïti (PNH), Michel-Ange Gédéon, a affirmé publiquement n'avoir exercé aucun contrôle sur le fonctionnement actuel de cette Unité, dont les agents encagoulés portaient un uniforme autre que celui de la PNH et étaient lourdement armés de M-60, non utilisés par l'institution<sup>5</sup>.
10. Or, selon la Directive # 30 du 25 octobre 1996, la responsabilité de la gestion du personnel de l'USGPN relève exclusivement de la Direction du personnel de la DGPNH. En outre, ces agents, soumis au contrôle de l'Inspection générale, ne sont pas habilités à exercer une quelconque action de police judiciaire ou administrative hors des enceintes dont ils ont le contrôle. Leur mission est d'assurer la sécurité à Port-au-Prince des bâtiments du Palais National, des résidences privées du Président de la République et des anciens Présidents et d'escorter le convoi présidentiel lorsque le Président est amené à se déplacer.

---

<sup>4</sup> « Politisation de la PNH: le CARDH et le RNDDH tirent la sonnette d'alarme »

<sup>5</sup> Ibid.

11. Le 10 juin 2019, le commandant de ladite Unité (USGPN), Dimitri Hérard, a ouvert le feu sur des manifestants, faisant au moins quatre (4) blessés (Pierre Tendo, Donald Crispin, Nelly Michel et Fernando Joseph)<sup>6</sup>.
12. Le mercredi 16 octobre 2019, une patrouille de l'USGPN, postée dans les parages du Champs de Mars, a ouvert le feu sur des participants aux funérailles de deux manifestants lors des récentes mobilisations. Au moins deux (2) blessés, dont Saint Fleur Edouard.
13. Le même jour, Jean Bernard Marcelin, militant des droits humains, travaillant pour la Commission épiscopale nationale Justice et Paix (CE-JILAP), a été violemment agressé par des agents de l'USGPN près de son bureau au Champs de Mars,.
14. Le 17 octobre 2019, dans la matinée, vers 6h30, au Champ de Mars (rues St Cyr et Capois), le journaliste Raynald Petit Frère (radio signal FM) a été violemment battu (coups d'armes et coups de poings...) par des agents de l'USGPN, alors qu'il sillonnait les rues dans le cadre de sa rubrique matinale : « Kijan lari a ye ». Son matériel (téléphone, radio...) a été fortement endommagé.

**ii). Unité départementale de maintien d'ordre (UDMO) et Corps d'intervention et du maintien de l'ordre (CIMO)**

15. Contrairement à l'ordre général # 003 (02 février 1996), la force meurtrière<sup>7</sup> a été utilisée par des patrouilles de police et des policiers. A titre d'exemples :
16. Un Back-up 1-00190 ; 1-0030 a violemment tué dans l'œuf les rassemblements au carrefour de l'aéroport (journée du 30 septembre) ; Un Back-up 1-00541 en direction d'une manifestation à Pétion-Ville (vendredi 27 septembre) ; À Mirebalais, des policiers de l'UDMO, après avoir dispersé les manifestants, ont pourchassé des citoyens dans plusieurs coins et rues de la ville, une dame est morte asphyxiée ; À Jacmel, un back up de l'UDMO, stationné près du Commissariat, après avoir reçu des pierres et entendu une détonation, a ouvert le feu sur la foule.
17. Le 17 octobre, le journaliste correspondant de Radio Zenith aux Cayes, François Jacquelin, a été violemment battu par des agents de l'UDMO, d'une patrouille immatriculée 3-01578, parce qu'il faisait remarquer qu'ils ne devaient pas porter des cagoules, conformément aux dispositions prises par le Haut état-major de la PNH pour mieux gérer les dérives policières. Il a été transporté d'urgence à l'hôpital.

---

<sup>6</sup>CARDH et al. Communiqué de presse du 11 juin 2019.

<sup>7</sup>Cette force, au terme dudit ordre, occasionne des blessures corporelles graves ou entraîne la mort par l'emploi de l'arme à feu, du bâton, de la lampe de poche, du véhicule, de l'érection de barrages routiers, ou encore de l'utilisation de tout objet, ou l'engagement de toute autre action pouvant occasionner des blessures graves ou la mort.

**iii). Les voitures de l'USGPN sont accompagnées de voitures non immatriculées avec des individus lourdement armés.**

18. Les voitures de l'USGPN, n'ayant aucune immatriculation, sont accompagnées d'autres voitures sans plaques, transportant des individus lourdement armés. A titre d'exemples :

Mercredi 16 octobre, vers 13h, une voiture de marque Mitsubishi de couleur grise, transportant des individus lourdement armés, a accompagné une patrouille de l'USGN, stationnée à l'angle de l'Avenue Martin L. King et l'Avenue Lamartinière. Quelques jours avant, une autre voiture sans plaques accompagnant une patrouille de l'USGPN était garée dans la station d'essence située à l'angle de l'Avenue John Brown et l'Avenue Martin L. King.

19. Qui sont ces cagouleurs ? Comment la population peut-elle les identifier ? De quelle instance relèvent-ils ?

### III. Analyse, conclusion et recommandations

20. Cet état de choses préoccupe le CARDH, ainsi que l'opinion publique, dans un contexte où la thèse que des corps étrangers (civils et professionnels armés, la plupart travaillant pour le compte du Président), sont mis aux côtés de la PNH par des autorités politiques, voire d'autres personnalités influentes, pour abattre des manifestants dans les rues qui dénoncent la corruption et exigent le départ du Président, paraît être confirmée.

21. À la conférence de presse, ce mardi 15 octobre, annonçant qu'il ne partirait pas du pouvoir, le Président a confirmé que des agents étrangers étaient en Haïti pour renforcer sa sécurité.

22. À titre de rappel, le 17 février 2019, dans l'après-midi, sept (7) mercenaires étrangers lourdement armés, circulant dans une voiture appartenant à Madame Magalie Habitant<sup>8</sup>, directrice du Service métropolitain de la collecte des résidus solides (SMCRS), ont été appréhendés près de la Banque de la République d'Haïti, puis conduits à la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), sous les ordres du Commissaire du gouvernement. Ils avaient en leur possession six (6) pistolets de calibre 9 millimètres, six (6) fusils d'assaut qui sont en fait des armes de guerre, deux (2) drones, un (1) télescope, cinq (5) gilets pare-balles et trois (3) téléphones satellites. Cinq (5) plaques d'immatriculation ont aussi été retrouvées dans leurs véhicules, dont deux (2) plaques paires et une (1) impaire.

23. Trois jours après, le 20 février, à la consternation de tous, et sans aucune explication, ils ont été libérés, puis conduits à l'aéroport en direction des États-Unis, sur ordre de l'Exécutif.

---

<sup>8</sup>Dans le cadre de ce dossier, Madame Habitant a été frappée d'une mesure d'interdiction de départ, le 13 août, du juge d'instruction, Osner Petit Papa.

Or, lors de la mobilisation du 18 novembre 2018, au moins six (6) manifestants ont été tués d'une balle à la tête.

24. Le 17 octobre 2019, un jour après la conférence du Président, un tireur d'élite a été vu du haut de la tour de 2004, située au Champ de Mars, proche du Palais.
25. De 2004 à 2011, des efforts, au niveau politique, avaient été consentis afin de professionnaliser la Police. Cependant, à partir de 2012, des signaux indiquant la dégradation de l'institution ont été identifiés : des policiers expulsés ont été réintégrés dans des unités d'élite (USGPN...) ; le recrutement a été largement influencé par des proches du pouvoir en place ; de nouvelles unités ont été créées et utilisées dans le circuit de la contrebande et autres (Brigade d'opération et d'intervention départemental le BOID, par exemple), des unités d'élite sont contrôlées par le Palais national et non par l'Inspection et la Direction générale...
26. Il est donc recommandé à la Direction générale et à l'Inspection générale de la PNH d'enquêter sur cette anomalie et de faire le point en assumant leurs responsabilités, afin de consolider les acquis de l'institution et de la préserver contre toute emprise politique ou autre. En effet, ces cagouleurs portant des uniformes de police, semant la mort, ces voitures sans plaques, ces mercenaires en mission sur le territoire, ces inconnus « étrangers » assurant la sécurité du Président... laissent présager que l'institution policière est au bord du précipice.
27. Les institutions de la société civile et les citoyens doivent exiger des autorités concernées des explications sur l'existence de ces « armées » qui sont ajoutées à la PNH./.